



BUREAU EXECUTIF
Procès-verbal N°6
Réunion du 25 Février 2019 à Grenoble

Présents : Jean-Michel Ficheux (Skype), Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial, Nathalie Turin, Pierre Vouillot,

Excusées : Jeannine Druet, Cécile Mazet

Assiste : Jean-Claude Savoy (Skype), Bernard Thivillier, François De Tschudy,

1. Approbation PV

- PV n°5 du BE du 4 Février 2019.
→ PV approuvé à l'unanimité
A faire valider au CODIR par doodle.

2. Affaires courantes de la ligue

2.1 Section sportive MURAT

Convention section sportive et Lycée signée aujourd'hui.

Convention quadripartite : Lycée, club Issoire, Ligue et Municipalité. La mairie est impliquée par la mise à disposition des installations.

Section sportive centre permanent d'entraînement pour l'année prochaine.

Rien ne change dans le fonctionnement du dispositif.

2.2 Section sportive Virlogeux :

Avenant à la convention signé par la Ligue et transmis au Lycée Virlogeux. Cependant les dates de sélection d'entrée ont été définies par la section sportive sans partage d'information avec la Ligue.

Pierre va rédiger une lettre pour savoir qui a pris la décision de déterminer la date des sélections.

Pour rappel, Loïc Bellenger intervient à hauteur de 6h par semaine financées par la Ligue.

Date d'approbation : 25/04/2019

Date de diffusion : 18/06/2019

Auteur : Corinne Lafitte

2.3 Section sportive Collège Jean-Villar :

Suite à la qualification aux championnats de France UNSS François Bouchon a demandé à Pierre de valider les conditions d'hébergement et de déplacement de l'équipe. Dans l'ancienne convention, l'hébergement était assuré par l'établissement et le transport financé par le club pour partie et par la Ligue. Pierre a validé une participation de la Ligue à hauteur de 760€, or comme il s'agit d'une convention Collège, la section Jean-Villar est sous la responsabilité du comité départemental. Ce point avait été validé par le CD63 mais n'a pas fait l'objet d'une MAJ de la convention.

2.4 Refus de report de matchs.

Plusieurs équipes se sont vu refuser, par l'adversaire, le report de match de l'équipe sénior quand leur équipe de jeunes participait, avec déplacement, à un tour de Coupe de France Jeune. Doit-on, demander à restaurer le report obligatoire, s'il est demandé ? A prévoir pour le RGER de la saison prochaine.

2.5 Contrat d'objectif de la région.

Le point sur le dossier, les fiches actions sont en cours d'élaboration.

2.6 Demande de stage juriste.

Pas de sujet de stage dans l'immédiat.

2.7 Planning des phases finales Coupe de France Jeunes.

Bilan des inscriptions.

Relance aux ligues n'ayant pas confirmé une inscription dans une ou plusieurs catégories. Nous serons présents dans toutes les catégories.

Les volleyades M15 n'ont toujours pas de lieu d'implantation. La décision est repoussée au 8 Mars.

2.8 Volleyades M17

Demande d'inscription d'une 2^{ème} équipe féminine acceptée ce qui évite de faire un tournoi qualificatif. Par contre, besoin de distinguer l'équipe 1 et l'équipe 2 pour les volleyades.

Il faudra que les 2 équipes se rencontrent le 17 Avril.

François de Tschudy et Bernard Thivillier informent les 2 CD concernés (Rhône et Drôme-Ardèche).

2.9 Coupe d'accession

Le club de Villefranche a fait appel de la décision de la CRSR. A suivre.

2.10 Participation du pôle espoirs garçons au championnat pré nat

Problème remonté par Fabien Roy, du Pôle qui joue en play-down. Le niveau ne correspond pas dès cette année au niveau de ses jeunes bien que l'effectif ait été renouvelé en grande partie en début de saison.

Fabien Roy propose de participer à la première phase et ensuite de sortir du championnat pour jouer des matchs amicaux plus à leur niveau pour les faire progresser.

Validation du BE pour une participation à la première phase dans une poule de 7 et en 2^{ème} phase une sortie du championnat avec organisation de matchs amicaux. Proposition à mettre au vote au prochain CODIR.

2.11 Organisation du championnat régional 2019/2020

Est-il judicieux de faire évoluer le règlement pour qu'un club ait 2 équipes au même niveau ?

⇒ Pas de changement pour le moment : maintien de l'article 3 du RGER extrait :

« *Un GSA ne peut engager plus d'une équipe du même sexe dans la même division régionale* ».

2.12 AAL

Suite au déficit important de la FFV, réduction non négligeable de l'aide aux Ligues. Passage de 400 000 € initialement annoncé au budget prévisionnel à 250 000 € environ.

2.13 Intervention-mise à disposition des techniciens ligue auprès des départements

Une réunion sur ce sujet est prévue le 2 juin.

Les CD Ain, Allier, Cantal, Isère, Loire (Haute Loire), Puy de Dôme, Savoie bénéficient des interventions de techniciens de ligue alors que la contractualisation entre comités et ligue en est à des étapes très disparates.

Des discussions vont être engagées entre ETR, Ligue et CD pour préparer la saison prochaine. Besoin de distinguer les interventions qui génèrent une contribution de la part du participant (stage) et les interventions liées au développement qui peuvent être à la charge de la Ligue.

2.14 Fusion Loire et Haute Loire

Point par Daniel, demande de la Haute Loire de rejoindre la Loire car elle n'a plus les moyens humains de gérer le comité. Un rapprochement sportif est déjà en place.

Pierre a profité du CA fédéral pour rencontrer Laurie Félix, la juriste fédérale. Il est préférable de conserver 2 comités distincts pour garantir un niveau de subvention.

Daniel précise que depuis plusieurs années aucun dossier de subvention n'est monté par le CD43.

Attente de la décision des 2 comités sur la suite à donner.

2.15 Inscription des délégués à l'AG fédérale : 24 au 26 mai 2019 à Belfort

Les délégués s'organisent dans la mesure du possible pour être présents à l'AG dès le vendredi pour participer à des groupes de travail.

3. Questions diverses

- Services civiques : 2 : clubs Fontaine et Rhodia Vaise, il reste une dernière possibilité de contrat pour mars ou avril, Daniel attend la confirmation du club de Saint Maurice Côtier.
- AG du CROS à Lyon le 23 Mars à 9h00, Pierre représentera la Ligue.
- Des clubs sont encore en délicatesse pour leur DAF, au niveau du nombre de licenciés. Pour Chamalières, il manque encore 8 licences (féminines) pour faire leur quota de 58 pour 1 équipe Nationale et 1 Régional et Moulins en régional (garçons), à vérifier il manquerait 2 licences. La date limite était au 31 Janvier. Ils ont déjà eu une relance fin janvier. S'ils ne sont pas en conformité, le règlement sera appliqué.

6 .Dates à venir

- Réunion développement le 9 Mars, 2 lieux : Skype Grenoble et St Chamond (avec tour de Lyon et vidéo du comité du Rhône)
- BE : Mardi 26 Mars 2019 à 19h00 à Grenoble.
- AG Ligue : 29 juin 2019, à Meximieu.
- Co Dir : Lundi 8 Avril 2019, 19h30, Vichy pendant les interpoles

La séance est levée à 23h15.

La Secrétaire Générale
Corinne Lafitte